



Brusvily... Naturellement

Le mot du Maire

La journée citoyenne a montré l'implication des Brusviliennes et des Brusviliens pour entretenir notre commune puisqu'une cinquantaine de personnes était présente. La mairie les remercie.

Par ailleurs, certains habitants entretiennent spontanément le patrimoine de la commune ! Par exemple, les lavoirs de la Pirotais et de la Vieux Ville dont les photos ci-après en témoignent.



Pour rappel, les allées du cimetière sont entretenues par les agents communaux, mais l'entretien des tombes reste à la charge des familles. Le fauchage des accotements est assuré par l'entreprise Samson de Trévron, ce qui n'empêche pas chaque habitant d'entretenir devant son domicile.



Arrêtons les incivilités et les dégradations !

- Cela coûte cher à la commune, donc aux contribuables
- Cela prend du temps aux agents communaux.

Des dégradations sont constatées régulièrement sous le préau du terrain des sport (bouteilles en verre et bouches d'aération des vestiaires cassées), la jardinière bousculée devant la boulangerie, des dépôts sauvages de déchets, plantes dérobées au Lotissement de Bel Air, toilettes et robinets cassés aux toilettes publiques et à l'école, les boîtes aux lettres de l'école...



Pour information, notre consommation d'eau a augmenté de 222 m³, suite à des dégradations successives des toilettes publiques "Place de l'Eglise", où nous avons pu constater d'importantes fuites d'eau. Nous avons fermé les toilettes publiques par une grille depuis le 23 juin.

Les incivilités de certaines personnes détériorent le cadre de vie agréable que l'équipe municipale s'attache à construire. Pour le bien vivre ensemble, respectons les règles de vie collective, respectons notre environnement et notre commune.

Je vous souhaite de bonnes vacances en espérant que la rentrée soit meilleure !

Le Maire, Marie-Claire DOUENAT

Quelques petites modifications pour la Mairie

Depuis le 16 Avril 2021, la Mairie n'accueille plus de public le vendredi après-midi.

Les horaires d'ouvertures sont :

lundi, mardi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h
vendredi et samedi : 9h-12h

Depuis le 1er Avril 2021, vous pouvez contacter la Mairie par mail à mairie@brusvily.fr
L'ancienne adresse mail est devenue inexploitable.

Merci de bien vouloir prendre en compte ces petits changements.

Informations Municipales

Projets réalisés et en cours

Projets réalisés depuis le dernier bulletin d'informations municipales

- Après 3 mois de travaux le réaménagement du lotissement de Bel Air est achevé depuis le 27 Avril. L'effacement des réseaux aériens, le réagencement des places de parking, la réfection de l'enrobé, la création de parterres végétalisés, et le nettoyage des chemins piétonniers participent à l'embellissement de ce lieu de vie !
Trois entreprises sont intervenues sur le chantier : la société ploufraganaise de travaux publics (SPTP), la SARL Nature et Paysage, de Bédée, et INERMIS, de Plouër-sur-Rance, architecte paysagiste, pour la maîtrise d'œuvre et les études. Le coût total des travaux s'élève à 274 766€, l'effacement des réseaux représente un coût de 90 886 €, la voirie 152 915 €, les espaces verts, 18 000 €. Ces travaux ont bénéficié du fond de Concours de Dinan Agglomération à hauteur de 20 000 €.
- Réalisation d'une fresque sur le mur du terrain de tennis par le graffeur Julien CHAILLOU Strat'oster.
- Les travaux de sécurisation devant la boulangerie et la salle des fêtes sont terminés. Les marquages des stationnements du parking et de la rue de Broons ont été refaits.
- Pour rappel, la "Rue des Ecoles" est désormais interdite à la circulation (sauf services et riverains)
- Des bancs en granit, fabriqués par Granit'M, ont été installés sur la place de l'église et au cimetière.
- Mme Le Maire a signé l'acte pour l'acquisition du terrain cadastré C 1823 (située "Rue de Broons") le 19 mai dernier. Un projet de construction d'un pôle santé est envisagé.
- L'abribus, Place de l'Eglise a été remis en état : changement des parois vitrées, installation d'une poubelle et d'un cendrier.
- Un banc a été installé sur la pelouse de la Place de l'Eglise.



Projets en cours de réalisation

- Le conseil Municipal a validé le projet de réaménagement de l'aire de jeux lors du conseil Municipal du 10 mai. L'entreprise QUALI CITE Bretagne (56) a été retenue pour :
Une structure de type château adaptée aux enfants de 4 à 14 ans, 19 activités, toboggan couvert et tyrolienne, pour un montant de 49 495 € HT. Une subvention de 39 289 € a été accordée dans le cadre du Plan de relance Départemental phase 2.
A ce projet, a été ajouté une structure de corde « Arbre aux nids perchés », pour un montant de 14 920 € HT.
Le cout total du projet s'élève à 84 438 € TTC dont 45 149 € à la charge de la commune. Les travaux seront exécutés courant Juillet.
- Les mains courantes du stade d'honneur de foot sont en mauvais état et présentent des risques pour les pratiquants et les visiteurs. Le conseil municipal a validé leur remplacement ; L'entreprise Sport Nature de Beignon (56) a été retenue pour ce projet. Les 2 abris de touche vont également être remplacés. Montant total des travaux : 20 815,88 € TTC. Ces travaux sont programmés pour septembre.

Projets à l'étude

- Le réaménagement de la traversée du bourg.
Des prérequis indispensables à la mise en œuvre des travaux étaient nécessaires, tel qu'un relevé topographique réalisé par le cabinet Prigent & Associés, et un passage de caméra et hydrocurage à réaliser.
La subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) a été accordée pour un montant de 133 546 € et la Mairie est en attente de décision de la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- La réfection de la cantine scolaire : une étude de faisabilité a été demandée à l'entreprise KEGIN INGENIERIE qui vient d'adresser son diagnostic. Ce projet sera examiné par un groupe de travail des élus.
Une subvention pourrait être sollicitée dans le cadre du Plan de relance de l'Etat pour les cantines. Cette aide calculée en fonction du nombre de repas servis en 2018-2019 est estimée à 18 000€.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS c'est quoi ?

C'est l'outil opérationnel à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

C'est un document opérationnel recensant toutes les données nécessaires pour agir avec efficacité et rapidité : numéros de téléphone, procédure d'alerte, recensement des moyens, réflexes à avoir pour certains types de crise.

Le plan comprend trois parties :

- Le diagnostic des risques de la commune.
- L'organisation communale de gestion d'un événement (alerte, commandement, information de la population, fiches d'aide à la décision etc.)
- Le recensement des personnes (élus, personnels techniques, responsable d'établissement, volontaires, associations etc.) et des moyens (matériel communal, entreprises privées).

Pourquoi ?

En situation de crise, le maire doit être en mesure très rapidement :

- d'alerter les services compétents,
- de mobiliser les moyens qui sont à sa disposition,
- de savoir ce qu'il convient de faire avec ces moyens,
- de communiquer avec les médias.

Le plan de communal de sauvegarde a pour objectif de faciliter le travail du maire en cas de situation de crise.

Comment ?

Par la constitution d'un schéma d'alerte des responsables communaux.

Il s'agit de définir l'organisation de gestion de crise à mettre en place. Chacun des postes doit être pourvu d'un titulaire et d'un suppléant. Mme le Maire est par définition le DOS (Directeur des Opérations de secours).

Les autres postes sont :

- Responsable des Actions Communales (RAC)
- Responsable des Relations Publiques
- Secrétariat
- Responsable Logistique
- Responsable Economie

Des circuits d'alerte sont prévus, et la commune est divisée en secteur. Pour chaque secteur un référent et au moins un suppléant sont en charge de l'organisation de la tournée d'alerte.

Ce plan de sauvegarde est en construction, avec l'aide de l'association Entreprises Collectivités Territoriales Insertion (E.C.T.I).

Une convention a été signée entre l'ECTI et 4 communes (Bobital, Brusvily, Le Hinglé et Trévron).

Le Plan de Sauvegarde finalisé de la commune sera présenté aux personnes concernées par l'E. C. T. I lors d'une réunion d'information.

Liste des personnes fragiles

Si vous avez connaissance de personnes, ou si vous faites partie des personnes fragiles (isolées, à mobilité réduite), à qui on doit porter assistance en cas de crise,

Vous pouvez signaler ces personnes ou vous faire connaître auprès de la Mairie.

La liste des personnes fragiles identifiées est tenue à jour au secrétariat de la Mairie (document confidentiel)

- **Personnes isolées, sans moyen de locomotion**
- **Personnes à mobilité réduite : handicapés moteurs, sensoriels, mentaux, personnes âgées, ...**
- **Personnes sensibles (soins réguliers, oxygène, appareillage divers, ...)**

L'inscription à ces registres est facultative. Ce qui n'exclut aucune personne du bénéfice des secours qui seront alors déclenchés.

Le Maire, responsable de traitement, doit garantir la confidentialité et la sécurité des données. Toute personne accédant aux données du registre est tenue au secret. Les données personnelles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que celle de constituer et déclencher le dispositif d'alerte.

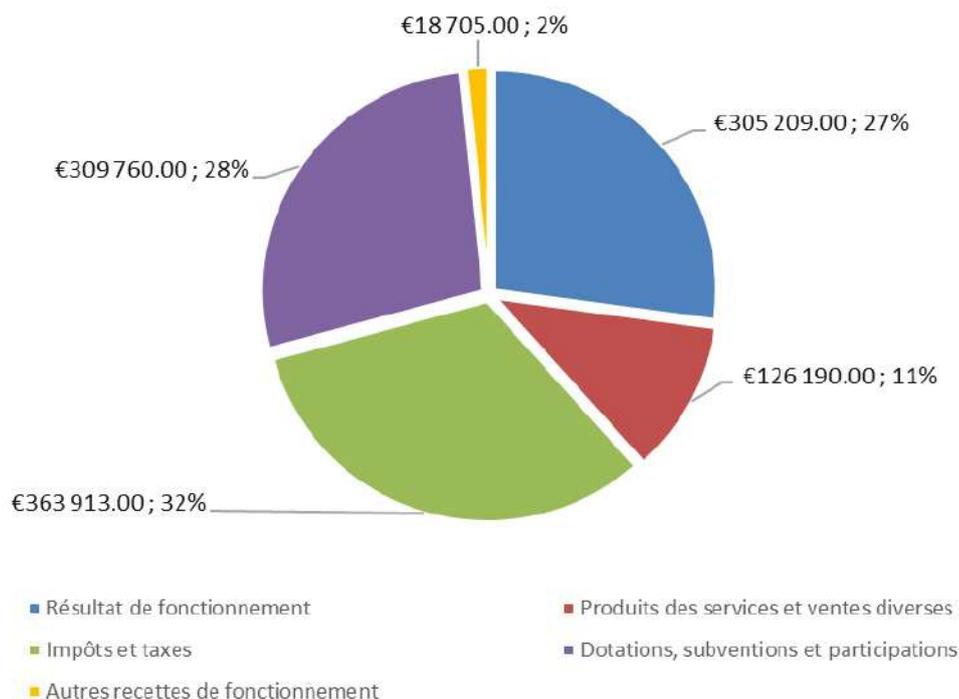
Informations Municipales

Budget communal

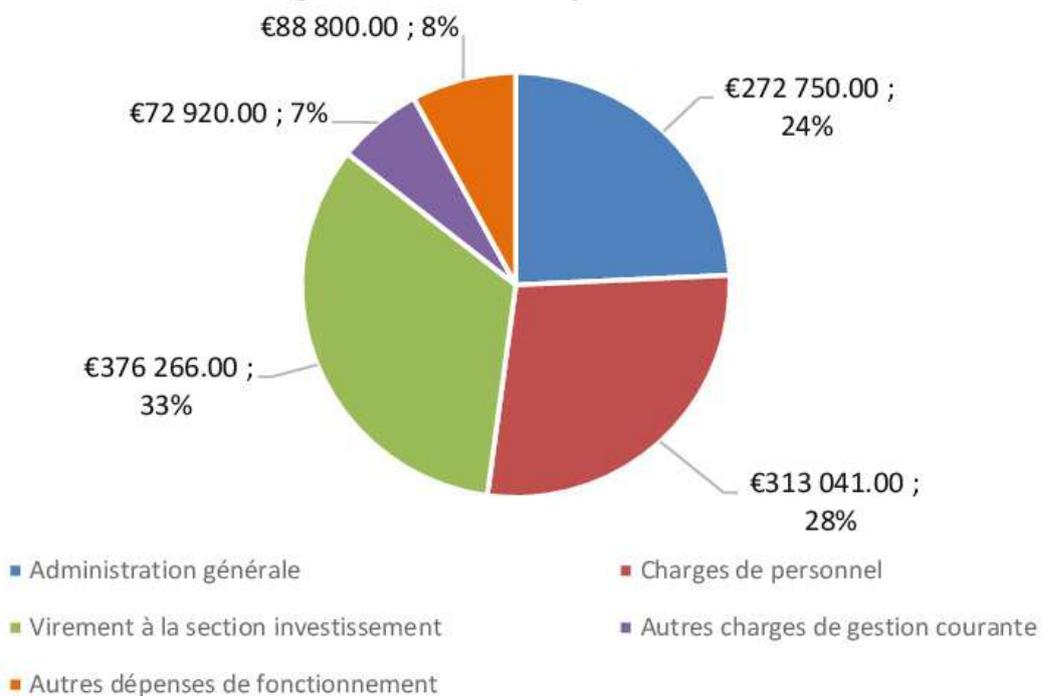
Le budget est composé de deux sections : Section fonctionnement et Section Investissement.

- le Budget Primitif (BP) est voté en début d'année, et correspond aux Recettes et Dépenses prévisionnelles de l'année à venir.
- Une décision Modificative (DM) peut être délibérée et validée en Conseil Municipal en cours d'année. C'est une opération qui consiste à équilibrer le budget suite à une nouvelle recette ou dépense...
- Le compte administratif (CA) prend en compte les dépenses et les actes financiers réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il est voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte. Cela correspond à "l'Arrêté des comptes".

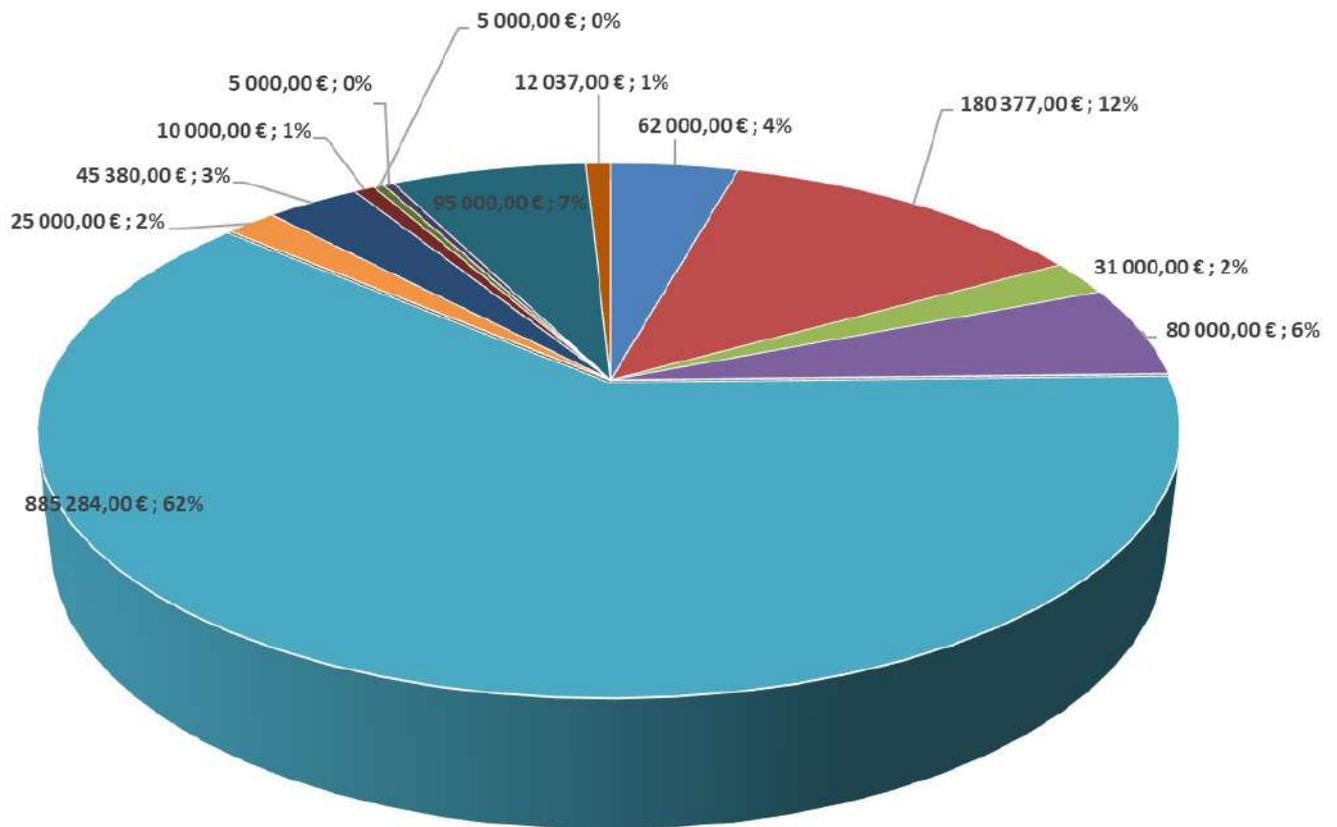
Budget Primitif : Recettes de fonctionnement 2021



Budget Primitif : Dépenses de fonctionnement 2021



Prévisions d'investissements 2021 (hors subventions)



- Grosses réparations et aménagement batiments
- Aménagement voies douces
- Sécurisation du bourg
- Acquisition de matériel
- Etude réhabilitation Cantine scolaire
- Extention Aire de jeux

- Réaménagement lot. Bel Air
- Réserve foncière
- Réfection salle des fêtes
- Accessibilité
- Cimetière
- Divers

Informations Municipales

Commissions extramunicipales

Le conseil municipal associe les habitants à la vie de la commune. Des membres hors élus sont venus compléter les commissions Animation, Communication, Patrimoine, Service aux habitants et Action Sociale.

Commission Animation, culture, sport et relations avec les associations :

- Thierry BOULAU
- Konan LELEU

Commission Communication :

- Sophie GUINARD

Commission Préservation et valorisation du patrimoine :

- Jean-Pierre PRAUD
- Bernard LE GALL
- Guy DEBEIX
- Claire BERNABE
- Mireille BOZIC

Commission Service aux Habitants, mobilité, économie locale :

- Carole LISION
- Jean-Pierre PRAUD
- Frédéric LEBRANCHU

Commission Action Sociale :

- Marie-France GOUAULT
- Jocelyne HURE
- Christelle HASLE
- Daniel HILLION
- Suzanne PERINA

Des référents de quartier ou de secteurs (hors élus) sont nommés. N'hésitez pas à leur faire remonter les suggestions, difficultés ou incidents.

• **Jean-Pierre GRIFFON La Chantellerais**

Secteurs de La Croix Domjean, La Chantellerais, La Ripais, la Ville Guérêt, Le Val.

• **Patrick GRAVE La Ville aux Vielles**

Secteurs de La Ville aux Vielles, Boissoux, La Perchais, La Pirotais.

• **Thierry BOULAU Le Vau Rouault**

Secteurs de La Clôture, Le Creux, La Ville Hervé, Le Vau Rouault, Les Champs Piel, Le Pont Ruffier.

SECTEURS AVEC DES ELUS

• **Patrick BOGUENET** Rue de la Croix aux Ailes

• **Colette PELOU** Rue des Huguettes.

Secteurs de la Rue du Calvaire, Rue de la Croix aux Ailes, Le bourg de la Rue des Huguettes à l'Eglise, Rue du Puits, Les Rues, Rue des Granits, Impasse des Cerisiers, Impasse du Chêne.

• **Benoit JAMET-ROBERT** Rue des Aubépines

• **Franck BRIEUC** Rue du Pré-Dième

Secteurs de la Rue des Ecoles, Rue du Pré-Dième, Rue de Dinan jusqu'au cimetière, Rue des Aubépines.

• **Karl PIRON** Rue de l'Ecotay

• **Claude ROBERT** Les Jardins de la Fontaine

• **Sandrine DUPAS** Rue des Courtils

Secteurs de L'Ecotay, Les Courtils, L'Epinay.

Informations Municipales

- **Michel MARIE** Rue du Presbytère
- **André BARDOU et Evelyne BARDOU** La Bodinais

Secteur de La Bodinais, Les Landelles, Le Domaine, Rue du Presbytère, Place de l'Eglise.

- **Claudine DELACOURT** Guérande

Secteurs de La Vieux-Ville, Les Landes, le Quengo, La Porte Hervé, Les Clossiaux, La Croix Benoist, La Petite Ville, Guérande, Les Bois, Les Mézerettes, La Roche.

- **Anne DEBEIX** Lotissement Bel Air
- **Jacqueline LEYZOUR** Rue de Broons

Secteurs de Lotissement Bel Air, Rue de Broons, Rue des Genêts.

- **Marie-Claire DOUENAT** Le Bosreux

Secteurs de Le Bosreux, Les Grandes Landes.

Commémoration du 8 Mai 1945

La cérémonie du 8 mai, en mémoire de la fin de la seconde guerre mondiale, s'est tenue à 11 h 30 à Brusvily devant le monument aux morts en comité restreint en raison du protocole sanitaire.

Les deux soeurs, Jocelyne Hure et Marie-France Gouault, ont confectionné une belle composition aux couleurs du drapeau français.

Michel Marie, conseiller municipal et correspondant défense de la Mairie, a joué le rôle de porte-drapeau.

Evelyne Bardou, première adjointe, a donné une belle lecture du texte de Geneviève Darrieussecq, la ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants.



Calendrier des Pompiers

Notre commune de Brusvily sera mise à l'honneur lors de la prochaine édition du calendrier 2022 des Pompiers d'Yvignac-La-Tour !

Le dimanche 13 juin dernier, la photo avec Marie-Claire DOUENAT Maire de Brusvily et Jean-Luc BOISSEL Maire d'Yvignac, a été faite devant la fresque du terrain de tennis. Une cinquantaine de Sapeurs est venue pour l'occasion avec un camion-citerne feux de forêts (CCF), un fourgon pompe-tonne léger (FPT) et un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV).

Outre la traditionnelle photo des sapeurs avec Mme le Maire, des lieux et patrimoines remarquables de la commune ont été sélectionnés pour cet évènement.



Informations Municipales

Matinée citoyenne

Le samedi 29 mai 2021, il a été organisé une journée citoyenne au sein de la commune.

Cette journée avait pour but de mettre en valeur notre patrimoine, par son entretien, et a réuni une cinquantaine de bénévoles. Elle a permis de poursuivre les actions engagées lors de la journée du mois d'octobre 2020.

Plusieurs groupes étaient répartis sur différents secteurs afin de favoriser le plus grand nombre d'actions.

André et Martine MAILLARD, avec leur attelage, ont permis aux plus jeunes de ramasser les débris dans le bourg et ses alentours.

La matinée a été clôturée par un pique-nique.

A l'automne, il sera organisé une nouvelle journée afin de poursuivre les opérations de nettoyage.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui prennent soin de notre patrimoine tout au long de l'année.



Venez conduire
la moto en bois !!



Lavoir de "La Brousse"
Avant/Après



Informations Municipales

Réalisation d'une fresque

Le mur extérieur du terrain de tennis a subi un vrai coup de jeune !!!!

Les agents communaux l'ont nettoyé. Laurine, Clémence, Laura et Margot l'ont repeint en blanc lors de l'opération argent de poche, sous la houlette de Franck Briec, Anne et Guy Debeix.

Le graffeur "Strat'oster" a pris la relève. Grâce à sa dextérité à utiliser la bombe de peinture, il a mis à l'honneur le côté boisé de Brusvily et le côté sportif des Brusviliens.

Le milieu de la fresque lui a permis d'exprimer son talent de graffeur en s'inspirant des couleurs des deux autres oeuvres.



Grâce à la rénovation, le fleurissement de Bel Air, la fresque, puis bientôt l'agrandissement et la mise aux normes de l'aire de jeux, cette partie du bourg devient un endroit attractif et coloré, propice à la promenade notamment grâce aux voies douces aménagées à cet effet.

Brusvily Kids ! : Atelier Graff

Les 15 enfants inscrits aux ateliers graf du 7, 8 et 9 juillet ont tous apprécié ce bon moment.

Ces ateliers se sont déroulés en trois temps : dessin sur papier (3 thèmes ont été choisis : la nature, le sport et l'imaginaire), reproduction des dessins sur le mur par le graffeur Julien Chaillou, et enfin moment très attendu, la peinture à la bombe par les enfants.

Nous avons été surpris par l'attention et la dextérité des enfants du plus petit au plus grand.

Ils ont même été si rapides qu'un dernier chantier a pu être mis en route, écrire leurs prénoms au dos du guichet d'entrée du terrain de foot qui grâce à cela a pris des couleurs.

Les photos qui suivent vous donnent un aperçu du travail réalisé et du résultat obtenu.

Allez voir sur le terrain, vous serez surpris.



Commission Service aux personnes : cours'voiturage

Nous allons régulièrement faire des « courses » au sens large du terme, à Broons, Plumaudan ou Dinan.

C'est pourquoi la Commission propose un service de « Cours'voiturage », qui s'adresse principalement aux personnes ayant des difficultés de déplacement (pas de véhicule personnel, personnes âgées ou à mobilité réduite).

Sont concernés par le service Cours'voiturage :

- les courses de 1ère nécessité dans les commerces de Brusvily si vous résidez loin du centre bourg,
- des rendez-vous médicaux ou administratifs,
- déplacements à la pharmacie de Plumaudan ou Dinan
- des achats dans les boutiques de vêtements, chaussures, librairies...
- les marchés de Broons ou de Dinan.

Il suffit de vous inscrire à la Mairie, uniquement le lundi matin de 10h à 11h.

On vous donnera les disponibilités des covoitureurs.

Les personnes intéressées pour proposer du covoiturage, peuvent se faire connaître et s'inscrire au planning Mairie.



Nouvel agencement, nouvelle décoration, nouvelle signalétique, nouveaux romans, romans policiers, BD ou albums, votre bibliothèque a fait peau neuve ces derniers mois. Les bénévoles ont fait preuve de beaucoup de créativité et ont exercé leurs talents artistiques pour vous accueillir dans un lieu plus convivial.



Depuis décembre, les cinq classes de l'école de Brusvily ont retrouvé le chemin de l'espace enfants, et les petits ont pu écouter les aventures des animaux dans la neige, de trois petits cochons bien hardis ou de la grenouille à Grande Bouche. Après un temps de partage autour des albums mis à leur disposition, les enseignants repartaient avec quelques livres à raconter en classe.

Le 26 mars dernier, dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance 2021 et avec le soutien de Dinan Agglo, la bibliothèque de Brusvily a accueilli Claire Simon de l'association Ansemble pour deux ateliers de massages Parents-Enfants. Tyliano, Molly, Juliette et Romane âgés de un mois ½ à 3 ans ont ainsi pu profiter d'un moment privilégié de douceur et de tendresse partagé avec leur maman ou leur assistante maternelle. Claire Simon les a initiées au massage des tout-petits dans une ambiance feutrée, sur un fond de comptines traditionnelles ou d'un joli conte, avec quelques gouttes d'huile et beaucoup de bienveillance. Entre apaisement, tendresse, confiance en soi, attachement, complicité, conscience de son corps, tous ont apprécié les si nombreux bienfaits de ces moments précieux.



L'année scolaire se termine et les bénévoles préparent déjà la rentrée. Le 28 août ils participeront aux Brusfolies et vous présenteront la bibliothèque et ses différents services.

En octobre, ils accueilleront une formation proposée par la Bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor intitulée "bien accueillir le public", qui permettra également de faire découvrir les nouveaux aménagements à d'autres bibliothèques. Toujours au mois d'octobre, ils organiseront également une bourse aux plantes, une bonne occasion d'agrémenter les jardins à moindre frais.

La mise en réseau des bibliothèques du territoire de Dinan Agglomération avance bien et devrait être opérationnelle dès la fin de cette année. Elle offrira aux lecteurs un très vaste catalogue d'ouvrages et des conditions de prêts uniformisées.

Les bénévoles vous attendent à ces différentes occasions, mais aussi tous les mercredis de 15 h à 17 h et les samedis de 10 h à 12 h, et vous souhaitent un agréable été et de beaux voyages au travers de vos prochaines lectures.

Informations Municipales

Etat Civil

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

Naissances

Depuis le 1er Janvier dernier, la commune compte 9 petits Brusviliens de plus.

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

En cette année 2021, 1 heureux couple s'est uni devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily.

Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

Deces

Depuis le 1er Janvier dernier, 4 Brusviliens nous ont quittés.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.



La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16ème et 25ème anniversaire.

Pour effectuer votre recensement, deux possibilités s'offrent à vous :

Service en ligne

Le service est accessible avec un compte personnel service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des pièces à fournir (Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et livret de famille à jour).

Recensement en Mairie

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Vous recevez entre la date de votre recensement et celle de votre 18ème anniversaire (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans) une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC.

Votre participation étant obligatoire, si vous rencontrez des difficultés sur la date ou sur le lieu proposé, il convient d'adresser à votre centre du service national (CSN) une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux. Votre demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez attester de votre participation à la JDC.

Liens utiles

Recensement : <https://www.service-public.fr/parti...>

Informations : <http://www.defense.gouv.fr/jdc> et <https://www.service-public.fr/parti...>

Informations Municipales

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, d'édifier une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Les seuls travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme sont :

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 5 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Les travaux suivants sont soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.



Les autres travaux sont soumis à l'obligation de déposer un permis de construire. Cela concerne essentiellement :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.



Infractions et sanctions :

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Urbanisme

Permis de construire



PC 022 021 20 C 0005
PC 022 021 20 C 0006

Rue du Pré Dième
L'Epinais

Construction d'une maison d'habitation
Construction d'une piscine, d'un abri de piscine et
d'un local technique

PC 022 021 21 C 0001
PC 022 021 21 C 0002
PC 022 021 21 C 0004
PC 022 021 21 C 0005
PC 022 021 21 C 0007

Impasse du Bas Bourg
La Ripais
Impasse des Hortensias
Rue de Broons
Les Rues

Construction d'une maison d'habitation
Construction d'une extension d'un garage
Construction d'un carport
Construction d'un carport
Extension maison d'habitation et déplacement d'un
carport

Travaux bruyants

Afin d'assurer la tranquillité dans le voisinage, il convient de rappeler l'arrêté préfectoral du 27 Février 1990 qui fixe l'utilisation d'outils bruyants sur des créneaux précis :

- LUNDI AU VENDREDI : DE 8 H 30 À 12 H 30 ET DE 13 H 30 À 19 H 30
- SAMEDI : DE 9 H 00 À 12 H 00 ET DE 15 H 00 À 19 H 00
- DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS : DE 10 H 00 À 12 H 00



**POUR CONTINUER À EN PROFITER,
VACCINONS-NOUS !**

Retrouvez la liste des centres de vaccination sur www.sante.fr
Vaccination possible par **un médecin, un pharmacien, un infirmier...**

COVID-19 : VACCINEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Les centres de vaccination
sont ouverts tout l'été !

Centre de vaccination
Dinan

Centre des Congrès
Rue Victor Basch

Vaccin : Pfizer

Gratuit

Ouvert à tous dès l'âge de 12 ans *



* Pour les adolescents de 12 à 15 ans, accompagnement d'un adulte de préférence un de leurs parents, munis de l'attestation parentale signée, disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr>
Pour les adolescents de 16 à 17 ans, possibilité de venir seuls munis de l'attestation parentale signée.

Informations Generales

La Mission Locale du Pays de Dinan

Vous avez moins de 26 ans ?

- Vous êtes sorti de l'école, du collège, du lycée ou de la fac ? Vous recherchez un emploi, un job saisonnier ? Une formation ? Un apprentissage ? Un service civique ?
- Vous vous posez des questions sur votre avenir ? Vous cherchez des idées d'orientation ? de métier ? Un stage en entreprise ?
- Vous voulez faire votre CV, lettre de motivation ? Trouver des offres ? créer votre espace emploi?
- Vous avez envie de partir à l'étranger vivre une expérience ?
- Vous avez entendu parler de la Garantie Jeunes ? de la Web radio Air'atom ?
- Vous avez des questions sur vos déplacements ? Pour passer votre permis ? Trouver un scooter ? Un logement ? Pour savoir si des aides financières existent ?
- Vous souhaitez donner des idées pour faire avancer votre territoire ?

La Mission Locale est un lieu d'accueil ouvert à TOUS les jeunes de 16 à 25 ans inclus sortis du système scolaire, quel que soit leur diplôme souhaitant être aidé dans leur projet personnel et/ou professionnel en fonction de leurs besoins

Une équipe de professionnels reçoit sur ou sans rendez-vous à Dinan ou sur une permanence de proximité pour répondre à leurs préoccupations **d'orientation professionnelle, de mobilité, de logement, santé, de coups de pouce et aides financières, d'emploi** en CDD, intérim, CDI, apprentissage...

Vous êtes employeur ? association ? entreprise ? collectivité ?

- Vous voulez faire connaître vos métiers ? secteurs d'activité ?
- Vous voulez recruter ? CDD ? CDI ? Apprentissage ?
- Vous avez envie d'aider les jeunes dans leurs projets ? recherches ? les « parrainer » ?

La Mission Locale de Dinan est en lien avec + de 300 employeurs du territoire pour favoriser leur rapprochement avec les jeunes : stage, emploi, apprentissage, visite d'entreprise, parrainage...

Mission Locale

5, rue Gambetta, Dinan

Tel. : 02.96.85.32.67

mldinan@mldinan.fr

<https://www.ml-paysdedinan.fr/>

<https://www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan/>



Femmes de Bretagne : entraide entre femmes entrepreneures

Vous êtes à votre compte ? Vous êtes porteuse d'un projet même au simple stade d'idée ? Femmes de Bretagne peut vous aider.

Créé par la vannetaise Marie Eloy, ce réseau d'entrepreneures couvre les 4 départements bretons ainsi que la Loire-Atlantique et compte plus de 1400 membres sur 46 villes. La coordination de Dinan touche actuellement environ 150 personnes.

L'association Femmes de Bretagne a pour but de favoriser l'entreprenariat féminin en développant le réseautage et l'entraide entre les femmes qui se sont lancées ou qui souhaitent le faire. Cela passe par des rencontres mensuelles très conviviales ainsi que des ateliers d'accompagnement ou de formation. Parce qu'ensemble, on est plus fortes, n'hésitez pas à nous rejoindre.

L'adhésion annuelle de 45 € est déductible des impôts (défiscalisation de 66%).

Pour tout renseignements: www.femmesdebretagne.fr
ou contactez **Sophie GUINARD** au **06.23.87.72.99**
ou **Isabelle OHEIX** au **06.64.54.61.64**

COORDINATION DINAN

Coordinatrices :

- Isabelle Oheix
- Sophie Guinard



Informations Générales

Biodiversité

LES ARBRES TIENNENT UN RÔLE FONDAMENTAL POUR PURIFIER NOTRE AIR. GRÂCE À UN PROCESSUS APPELÉ PHOTOSYNTHÈSE, LES ARBRES ABSORBENT LE GAZ CARBONIQUE (CO₂) ET REJETTENT DE L'OXYGÈNE (O₂).

Préserver la biodiversité et la qualité des ressources

L'agglomération veille à la protection des espaces (naturels, ruraux et urbains) pour préserver la biodiversité, l'habitat inféodé à cette biodiversité, ainsi que la qualité de ces ressources.

Quels sont les espaces naturels autour de chez vous ?

Les milieux naturels et les éléments qui les composent : les cours d'eau, les haies, les zones humides, les prairies naturelles, les boisements et chemins creux, les arbres remarquables, etc.

Que mettre en œuvre pour une bonne intégration des milieux dans vos projets (plantation, abattage, protection des berges) ? Quelle réglementation à appliquer ?

Suivant le type de milieu et la commune concernés par le projet, les interlocuteurs et la réglementation peuvent varier. Pour obtenir toutes les informations nécessaires, prenez contact avec votre Mairie ou avec l'un des techniciens de bassin-versant.

Comment entretenir et valoriser durablement mes espaces (jardins, fossés, boisements, haies, prairies...) ?

- ne pas brûler ces végétaux (compostage ou broyage)
- favoriser le désherbage mécanique et manuel
- favoriser la repousse naturelle et le fauchage tardif
- jardiner au naturel



Breizh-Bocage

Poursuite du programme porté par Dinan Agglomération (financements publics) avec comme objectifs, la reconstitution du maillage bocager du territoire et l'accompagnement à la gestion et l'entretien durable de ce patrimoine arboré => hiver 2020-2021 : 2 550 mètres-linéaires de haies créées ou renforcées (sur les 15 530 ml réalisées depuis 2014).

Protection des haies

Les haies sont aujourd'hui protégées au titre du PLUiH (Dinan Agglomération), ainsi qu'au travers de la PAC via les BCAE 7 (Bonnes Conditions Agroenvironnementales). Il est toutefois encore possible de faire évoluer l'organisation du maillage bocager (suppression/déplacement) sous condition d'une demande préalable et d'une compensation au frais du demandeur (Alexandra LECONTE-Dinan Agglomération).

L'entretien courant et raisonné au travers d'une Gestion Durable (élagage/sélection en saisons adaptées) reste évidemment possible sans pour autant devoir en faire la demande en amont.

Quelle gestion appliquer à la haie

Selon les usages et les attentes de la haies, l'entretien appliqué à celle-ci peut varier :

- élagage : suppression des branches basses d'un diamètre inf. à 10cm;
- éclaircie : sélection de certains sujet (pas + de 20%) pour en favoriser d'autres;
- recépage : coupe à blanc d'essences arbustives/d'arbres sur souche de manière à favoriser une nouvelle génération de brins (saule/noisetier/charme/châtaigniers...);

Pour pouvoir offrir l'ensemble de ses services (protection des cultures et du bétail/biodiversité/production de bois/régulation de l'air...), la haie doit dans tous les cas :

- être composée au minimum de 2 strates (arbuste/arbre) et bénéficier de plusieurs essences;
- pouvoir se développer et avoir une emprise minimum par rapport à l'activité humaine (recul des travaux de sol de minimum 1m/ à l'axe de végétation);
- être entretenue de manière raisonnée avec des techniques/outils adaptés, et ceci sur la période de repos végétatif (automne/hiver).

Informations Générales

Distinction entre élagage et abattage

L'élagage

L'élagage est une opération qui consiste à réduire la hauteur et le volume des plantations de la végétation présente sur votre terrain (arbres et arbustes). Pratiquée à différentes saisons en fonction des variétés, l'élagage permet, d'une part, à l'arbuste de se fortifier et d'être plus beau l'année suivante, et d'autre part, au propriétaire ou voisin, d'être en conformité avec la réglementation concernant la hauteur limite admise.

De tradition, l'élagage s'effectue à l'automne, une fois que les feuilles sont tombées et avant qu'il ne gèle et ne fasse trop froid, ou à la fin de l'hiver (repos végétatif). Certaines essences peuvent en revanche être élaguées au printemps et durant l'été (entre avril et août).

L'abattage

Cette opération consiste à couper dès la base du sol un arbre ou un arbuste (coupe rase si abattage de l'ensemble des arbres). Cette technique entraîne généralement la mort du végétal, certaines essences ont tout de même la capacité à repartir après abattage.

Il peut être pratiqué pour diverses raisons, arbre présentant un danger (pour les passants et/ou les biens type voirie/réseaux aériens/bâti/etc.), valoriser son bois (bûches/construction/etc.), raisons sanitaires (ravageurs et parasites xylophages), renouvellement de la végétation, etc.

Faut-il une autorisation pour abattre un arbre ?

Avez-vous le droit d'abattre des arbres qui se trouvent sur votre propriété ? La réponse n'est pas si simple, tant la législation est complexe à ce sujet.

La meilleure chose à faire est de vous renseigner auprès de votre Mairie.

En principe, celle-ci ne s'oppose pas à l'abattage d'un ou plusieurs de vos arbres, **sauf si ces arbres sont classés dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Vous devrez alors faire une déclaration préalable de travaux (article L113-1 & article L113-2 du Code de l'Urbanisme).**

Bien évidemment, l'abattage est autorisé et même obligatoire si l'arbre est déraciné, mort ou devient dangereux pour un bâtiment, pour autrui et pour les réseaux électriques.

Par ailleurs, **tout propriétaire de forêt** placée sous le régime spécial prévu à l'article 312-9 du Code forestier, doit **obtenir une autorisation pour toute coupe ou abattage d'arbres**, à l'exception de l'abattage de bois pour la consommation rurale et domestique du propriétaire (Cerfa n°12530).

Coeur Émeraude mise sur le patrimoine



L'association qui porte le projet de Parc naturel régional vallée de la Rance-côte d'Émeraude s'est dotée d'une commission patrimoine. Elle se consacrera à l'inventaire du patrimoine, sa préservation et sa promotion.

Composée d'une vingtaine de représentants d'associations et d'acteurs culturels du territoire du futur PNR, elle est chargée de guider l'association dans la préservation et la promotion du patrimoine local. Cela fait partie des priorités du Parc naturel », a insisté

Arnaud Carré, en charge du patrimoine culturel pour Cœur Émeraude et maire du Quiou, lors de la première réunion de la commission, vendredi 25 juin 2021.

Les membres de la commission seront chargés de poursuivre l'inventaire du patrimoine, mené en partenariat avec la Région. Afin de valoriser ces lieux, quatre balades, selon les quatre saisons, seront proposées dès le mois de septembre. Elles mettront aussi en lumière le patrimoine végétal », précise Arnaud Carré.

Pour information, l'inventaire du patrimoine bâti de Brusvily a été réalisé en 2012. Nous en reparlerons dans les prochains bulletins d'informations municipales : le Brus 'infos.

Luttons contre le frelon asiatique

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagne dans la lutte contre le frelon asiatique.

Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « *Vespa Velutina* », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles.

Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

Pour plus d'information, contactez votre Mairie.



PRUDENCE ! *Datura stramoine* : Plante très toxique et invasive

Le *Datura stramoine* est une plante exotique envahissante et très toxique qui pousse dans les habitats perturbés (terrassements...), les massifs, les potagers, et en milieu agricole (cultures de blé noir, maïs, sorgho, cultures maraîchères, prairies...). Sa présence, dans du maïs ensilage notamment, peut engendrer des intoxications du bétail. Elle peut être également responsable d'intoxications chez l'humain, par la consommation de farines ou de légumes contaminés.

En fin de printemps, on peut déjà l'observer sous forme de plantules, notamment sur les terres meubles. Entre le début de l'été et le milieu de l'automne, le *Datura* se retrouve à différents stades de développement : de la plantule (a), jusqu'à des pieds de 50 cm à 2 m de haut, en fleurs (b) puis en bogues épineuses (c) remplies de centaines de graines.



Depuis 4 ans, en raison d'un fort développement de la plante, l'association COEUR Émeraude a mis en place un programme de lutte contre le *Datura stramoine*, sur le territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude avec le soutien financier de l'ARS Bretagne dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, et en partenariat avec la FREDON Bretagne.

Ce sont ainsi 134 foyers de *Datura* qui ont été répertoriés et traités (manuellement, mécaniquement, ou par une réponse culturale) depuis 2018 sur le secteur Vallée de la Rance Côte d'Émeraude, soit plus de 18000 pieds éliminés.

En 2021, l'association poursuit la lutte avec les acteurs du territoire.

SI VOUS OBSERVEZ CETTE PLANTE, N'INTERVENEZ PAS !

Contactez rapidement votre référent local :

Mme Béatrice ONEN / COEUR Émeraude

beatrice.onen@coeuuremeraude.org

02 96 82 31 78 - 06 09 15 38 10



Informations Generales

Opération tranquillité vacances

L'opération Tranquillité Vacances permet à chaque résident ou commerçant de signaler son absence à la gendarmerie.

Il suffit de remplir une simple fiche, à retirer en Mairie, qui sera transmise à la gendarmerie de Dinan.

Le domicile ou commerce est ensuite entré dans la base de sécurisation, le temps prévu de l'absence. Cela permet également d'orienter les services de surveillance.

Tous signalements sur l'adresse signalisée fait l'objet d'une intervention de vérification.

Les données sont automatiquement effacées dès la fin de période d'absence.

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES



Conseil de Développement de Dinan Agglomération

Le Nouveau Conseil de Développement (C.D.D.) est né pour une durée de 6 ans, (soit jusqu'en 2026) suite aux dernières élections municipales de 2020. Les 64 membres du C.D.D. de la nouvelle mandature de Dinan Agglomération représenteront la société civile auprès du conseil de Dinan Agglomération.

Objectifs

Mieux associer les citoyens aux décisions.

On voit que sur beaucoup de dossiers : éolien, méthanisation, parcs de loisirs, extensions d'élevages, culture... les citoyens ne sont pas assez associés aux décisions voire pas du tout. Et les réactions viennent après.

À nous de faire ce travail de passeur et d'être des représentants du bon sens.

Force de réflexion et de proposition, le conseil de développement n'a cependant aucun pouvoir décisionnaire. Les différentes commissions créées sont : gourmande, mobilités, handicap, énergie, économie et emploi, aménagement du territoire, mobilité et transport, handicap, démocratie participative, etc. Une commission culture a aussi été créée.

Alors, aujourd'hui, la culture vient vers vous : un questionnaire va circuler parmi vous dès que possible pour connaître vos habitudes et vos souhaits afin d'être la « courroie » de transmission entre vous et Dinan Agglo ; Vous pouvez y répondre via ce lien d'accès : <https://forms.gle/EQx9hxX7ueJw5afG9>

N'hésitez donc pas à le diffuser, le remplir, puis à le remettre dans votre mairie à l'intention du Conseil de Développement ou le renvoyer à votre représentant ci-dessous, pour le secteur du Guinefort :

- Mme Martine BONENFANT de Saint-Carné : martinebonenfant@gmail.com

- M. Vincent RIVIERE de Bobital : boutique911@cegetel.net

- M. Guy DEBEIX de Bruusvily : guydebeix.abieg@orange.fr

**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**
DINAN AGGLOMÉRATION

Maintenant que vous savez qu'un des vôtres fait partie de ce C.D.D., n'hésitez pas à le contacter pour lui faire part de vos suggestions ou remarques constructives.

Vie Associative

Calendrier des manifestations

DE JUILLET À DÉCEMBRE 2021

Les associations ayant confirmé le maintien de leurs festivités sont :

Août

14	Feu d'artifice	Municipalité
14	Grillades	Comité des Fêtes
22	Vide-grenier	Comité des Fêtes
28	Brus'folies	Municipalité

SOUS RÉSERVE
DES MESURES GOUVERNEMENTALES
LIÉES AU COVID-19

Septembre

2	Grillades	A.B.T.L.
4	Concours de pétanque et palets	A.S.B.B.

Octobre

3	Rando motos + quad	Association Enora
10	Poulet à emporter	A.S.B.B.

Novembre

11	Cérémonie du 11 novembre 1918	Municipalité
11	Repas des aînés	Municipalité

Décembre

11	Goûter de Noël	Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan
13	Concours de belote	Amicale cyclos
16	Goûter de Noël	A.B.T.L.



Association Sportive Bobital Brusvily Football

La saison de football seniors s'est arrêtée au mois d'octobre, celle-ci est classée "année blanche" par les instances du football amateur. Malgré les restrictions les entrainements ont pu se poursuivre le dimanche matin tout en restant vigilants. Le manque de compétitions a pu décourager quelques joueurs d'y participer, c'est avec impatience que nous attendons la nouvelle saison, reprise fin juillet avec le premier match de coupe de France le 22 ou 29 août, puis championnat pour les équipes seniors en division 1 et 2 de district, les vétérans reprendrons fin septembre.

L'école de football a pu maintenir les entrainements les mercredis et samedis, là aussi les confrontations interclubs et plateaux étaient interdits, cependant quelques rencontres sont autorisées au mois de juin pour clôturer la saison.

Les inscriptions des 6 ans et plus pour la saison à venir sont possibles, les premières séances seront gratuites afin de découvrir le football par des ateliers ludiques et techniques.

Renseignements auprès de Franck BRIEUC au 06.26.88.02.75.

Notre présence au forum Brus'folies le 28 août de 14h à 18h, ainsi qu'au forum des associations à Dinan le samedi 4 septembre (journée) et dimanche 5 (matinée).

Les manifestations programmées en début d'année ont été réalisées (tartiflette, poulets grillés), celles-ci ont été très satisfaisantes.

Prochaines manifestations :

- concours pétanque et palets le 4 septembre à Brusvily
- poulets grillés le 10 octobre à Brusvily

Tchoupi

En fin d'année, pour répondre présents à l'invitation de la municipalité, les enfants de Tchoupi sont allés décorer le sapin qui était sur la place de l'église.

Entre les confinements quelques activités ont été maintenues, comme la galette des rois, la fabrication de crêpes, une matinée comptines animée par Anne Pilloy, des ateliers transvasements, motricité et autres ainsi qu'une initiation à la poterie avec Martine Guéry-Maillard...

Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire à Lilou.



Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan

Lors de cette année scolaire, l'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan a dû s'adapter face à la situation sanitaire.

Rappelons-le, les différentes actions proposées permettent de financer les sorties et activités pédagogiques prévues par les enseignants du regroupement, et d'offrir aux enfants des moments de convivialité.

La plus grande majorité des actions annoncées ont pu se tenir : pizzas, sapins de Noël, gavottes, brioches, repas à emporter, gourdes, chocolats de Pâques, saucissons, parfums, pains au chocolat, la benne à ferraille.

L'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan tient à remercier les parents, les équipes enseignantes et le personnel des garderies pour leur investissement lors de toutes ces actions mais également les commerces des deux communes qui nous ont permis de vous

proposer quelques-unes de ces actions.

A contre-cœur, le défilé d'Halloween, le marché de Noël, le goûter de Noël accompagné de son spectacle, le vide-greniers se sont vus annulés au grand désespoir des petits comme des grands.

C'est partie remise pour l'année prochaine ...

Restent à venir la tombola et l'incontournable baptême de l'air des CM2 avant leur grand départ pour la 6e !!!

L'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan remercie aussi les bénévoles se rendant disponibles lors des différentes actions.

Alors si vous avez envie de partager un peu de votre temps avec nous, venez nous rejoindre !!!

Nous sommes aussi à la recherche de nouveaux membres du bureau, un poste de secrétaire se libère à la fin de l'année.

Bon été à toutes et à tous et surtout, prenez soin de vous.



Les enfantines de Brusvily

2021, une nouvelle année avec pleins de projets !



Nous avons débuté cette nouvelle année avec un atelier motricité qui a eu fort succès !

Nous avons donc décidé d'investir dans un nouveau parcours avec les fonds personnels des membres du bureau.

Nous avons régalé petits et grands avec deux belles galettes des rois et des crêpes de la boulangerie COULOMBEL de Brusvily.

Nous avons proposé des éveils musicaux avec 3 instruments à cordes (guitare, banjo, ukulélé) et harmonica pour ravir notre petite troupe.



Diverses activités manuelles ont été proposées :

- masque carnaval
- atelier autour des crêpes
- le printemps (hibou et coccinelle)
- poisson d'avril

Nous préparons un spectacle d'éveil musical avec des comptines mimées et signées et d'autres surprises...

Association Gym Brusvily affiliée à la FFEPGV

C'est après une année un peu spéciale que nous espérons nous retrouver à partir du 15 septembre prochain, pour remodeler notre corps qui a un peu souffert du confinement, de l'angoisse et du stress ! La relation entre adhérents nous a beaucoup manqué et la gym tout seul chez soi ce n'est pas motivant !

Nous repartons pour deux cours le matin, sur inscription préalable, afin de respecter de bonnes conditions de distanciation et un cours le soir.

Gym douce : 9h30-10h30 et 10h45-11h45

Gym tonic : 20h30-21h30

Tarifs inchangés : 65€, licence et assurance EPGV incluse.

Pour les adhérents de la saison 2020-2021, le renouvellement de l'adhésion est offert, seule la licence EPGV de 27 € sera due.

Pour tous renseignements :

Jocelyne HURE (Présidente) : 02.96.84.50.26.

Marie-France GOUAULT (Trésorière) : 02.96.84.52.17.

Evelyne BARDOU (Secrétaire) : 02.96.84.57.87.



Les activités pour la saison 2019-2020

- La galette des rois a eu lieu le 22 janvier 2020.
- Nous avons dû annuler la soirée dansante du 14 mars 2020 au profit d'une vente de repas à emporter (FEIJOADA) le 14 mars 2020.
- Le repas de fin d'année de juin a été remplacé par un apéro organisé à la salle du terrain de foot le 01 juillet 2020.
- Nous avons acheté des Tee-shirts pour chaque adhérent.



Association Enora



Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous parler du personnel du service d'onco-hématologie pédiatrique de l'Hôpital Sud de Rennes, et de leur dévouement au service des enfants.

Sans jamais faiblir il accueille chaque année 110 nouveaux patients de 0 à 18 ans, atteints d'un cancer pédiatrique, d'une maladie hématologique ou d'une infection à VIH.

Chaque jour, les professionnels de la pédiatrie assurent une prise en charge pluri-professionnelle de qualité, centrée sur la famille, basée sur la science et alliant au mieux sécurité et proximité.



Pour ces enfants et adolescents touchés par la maladie, le service d'onco-hématologie pédiatrique du CHU devient souvent leur seconde maison. Mais le personnel médical sait casser la dureté de ce service en instaurant un environnement chaleureux.

Je m'associe aux membres du bureau de l'Association ENORA, pour exprimer notre profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel du service onco-hématologie.

Je tiens également à remercier les bénévoles de l'Association ENORA, qui par leur investissement lors des manifestations, apportent leur contribution aux petits bonheurs des enfants.

Par leur présence, ils participent aussi à l'amélioration de leur quotidien.

En apportant annuellement, une contribution financière à l'Hôpital, l'association et ses bénévoles contribuent modestement aux activités des jeunes patients pendant leur séjour. Des jeux adaptés, des tablettes tactiles, des aménagements ludiques et agréables ont été ainsi offerts aux enfants depuis 11 ans.

Le jour de la Rando l'Association les invite à suivre la ballade en moto et à monter sur un quad. Cette journée leur offre un petit moment d'évasion, leur permet d'oublier leur combat contre la maladie et leur construit des souvenirs.



Merci aussi à toutes les personnes qui reconnaissent l'utilité de notre action et déposent un don pour les enfants.

Cette année notez sur vos agendas la date du **4 Octobre 2021**.

Si les conditions sanitaires nous autorisent l'équipe de l'Association aura le plaisir d'organiser la 12ème édition de sa Rando Moto et Quads.

Soyez au rendez-vous et venez nombreux accueillir les participants.

Bernard LE GALL
Président de l'Association ENORA

les

BRUSVILIES

Samedi 28 Août

De 14h à 22h



jambon à l'os
sur réservation
AVANT LE 22 AOÛT

Fête des associations

ANIMATIONS SPORTIVES

ANNULÉ

En raison des contraintes sanitaires

Renseignements
Mairie de Brusvily

démonstrations,
jeux et contes

BRUSVILY
parking
de la salle des fêtes.



Brus'utile et ludik'

Qu'y a-t-il dans nos poubelles ?

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :

Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !

35 %
de papiers
et emballages

27 %
de déchets
organiques

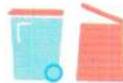
5 %
de déchets bénéficiant
de filières dédiées

14 % de textiles sanitaires

19 % de déchets autres
Pots en terre, éléments fins < à 8 mm,
autres déchets hors filières dédiées...



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.

En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.



Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.

• vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
• petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
• médicaments à la pharmacie...

Soit 67 % de déchets qui n'ont pas leur place dans la poubelle

D'ordures ménagères

TROP de PRODUITS à USAGE UNIQUE :

Couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout usagés

Vaisselle jetable (couverts, bouteilles, assiettes, ...)

Barquettes alimentaires de plats préparés

Gadgets en plastique, etc.

Actuellement, d'après Dinan Agglomération, il est collecté :

777 Kg/habitant/an

L'objectif serait de diminuer nos déchets pour arriver à environ

205 kg/hab/an en 2030

À cause de la hausse importante des charges à venir, due au traitement des déchets et à la baisse des recettes issues des matériaux recyclés (journaux, verre, carton, plastiques...), une hausse de notre taxe déchets est inévitable dès octobre 2021.

Pour canaliser cette hausse, l'enjeu majeur pour notre territoire va être entre autres de diminuer le contenu de nos poubelles vertes ainsi que le contenu de nos sacs jaunes.

Alors, que pourrions nous faire à notre petit niveau ?

- plus de compostage
- achat en vrac, le plus possible (moins d'emballage !!)
- boire de l'eau du robinet (moins de plastique)
- fabrication de produits ménagers (moins de contenants et moins de produits nocifs)
- sac de courses en tissu (refus des sacs plastiques du commerce)
- utilisation de lingettes tissus au lieu de papier absorbant, même chose pour les cotons visage !
- plus d'utilisation de cotons tiges (mauvais pour la santé de nos oreilles)
- fabrication de tissu ciré en remplacement du film alimentaire ou du papier alu
- achat de brosse à dents à embouts jetables !
- utilisation de la tonte de pelouse pour paillage du jardin ! 3 cm sur la terre devient un paillage efficace.
- apport de vos journaux et papiers, aux points d'apport volontaire plutôt que dans les sacs jaunes (certains écoles, associations...) et n'hésitez pas à signaler sur vos boîtes aux lettres "Stop Pub"
- penser aussi plutôt que de jeter aux recycleries, à Emmaüs...)
- le vieux tissu propre à déposer aux bornes textiles
- pour les utilisateurs de Facebook, le site Zéro déchets peut répondre à vos questions

Ce sujet vous intéresse, moins de déchets = des économies, une planète plus propre = un meilleur avenir pour nos enfants et petits enfants !

Peut-être pourrions nous regrouper nos connaissances et nos façons de faire !

Si vous vous sentez concernés, parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à m'écrire à anne.debeix@laposte.net

LE COÛT DE L'EAU POTABLE (FRANCE)



Le coût moyen du m³
d'eau potable
est de 3,52 € TTC
soit 0,0035 € le litre



Le coût moyen d'une
bouteille d'eau de 1,5 L
est de 0,64 € TTC
soit 0,42 € le litre



Boire l'eau du robinet
coûte moins de 2 € par
personne et par an



L'eau en bouteille est
120 fois plus chère
que l'eau courante



Une fuite d'eau des WC
coûte jusqu'à 50 € / mois



7,3 milliards de bouteilles
sont vendues chaque
année en France,
soient autant de déchets

Il fait chaud, rafraîchissez-vous
avec une bonne citronnade !



Ingrédients :

- 4 citrons jaunes bio
- 2 citrons verts bio
- 50 grammes de sucre (à doser selon vos goûts)
- 2 litres d'eau
- quelques feuilles de menthe fraîche

Recette :

- Coupez 2 citrons jaunes en tranches. Pressez le jus des 2 citrons jaunes restants et des 2 citrons verts.
- Portez les 2 litres d'eau à ébullition, ajoutez-y les tranches de citron, coupez le feu et laissez infuser jusqu'à refroidissement.
- Ajoutez le jus des citrons et le sucre. Dosez le sucre selon vos goûts. Mélangez et placez au frais.
- Servez avec des glaçons et des feuilles de menthe.



UN LIVRE



BRUSVILY

Une Commune, des racines, des vies...

Auteur : Christian-Jacques THOMAS- Format : livre de poche 162 pages.

Extrait : « ...Le vécu, le temps passé avec des proches ou des gens de rencontre font que quelque chose s'est tissé ou non entre l'homme et sa commune. L'expression « *J'y ai mes racines* » traduit bien cette relation, cette histoire...

Le ressenti et les souvenirs me disent que mes racines sont bien ici et même si parfois j'ai des envies d'ailleurs, je crois savoir où sera ma dernière demeure... En attendant, j'ai souhaité faire un retour sur le passé et notamment sur la deuxième partie du siècle dernier. D'aucuns s'y reconnaîtront peut-être, d'autres auront peut-être envie d'écrire leur propre histoire avec leur commune ou leur ville...

Sommaire : *Brusvily, d'où viens-tu ?-La noblesse- Que disent tes noms, que cachent tes sites ?
A la croisée des chemins célèbres- Des commerces, des entreprises- Les carrières-
Des Terre-Neuvas- Des lieux, des métiers du passé, des journaliers- Evènements-
Déplacements/Transports- La communale- La salle des fêtes- Vie sociale et culturelle-
Vie sportive- Un brin de nostalgie... .. Illustrations et poèmes.*

&-----

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nom : _____ **Prénom :** _____ **courriel ou adresse postale :** _____

Téléphone : _____

Commande du livre : « *BRUSVILY, une commune, des racines, des vies* »

Nombre d'exemplaire : _____ **Tarif unitaire 12€** **Montant à régler :** _____

La souscription est proposée jusqu'au 15 Août 2021. Chaque souscripteur pourra retirer son livre à la Mairie de BRUSVILY à partir du 1^{er} Septembre 2021. Le livre pourra aussi être adressé par voie postale contre remboursement des frais d'envoi. Au-delà de ces dates, contacter l'auteur.

A retourner, accompagné d'un chèque correspondant au montant indiqué et libellé à l'ordre de : C-J THOMAS (le chèque ne sera encaissé qu'à compter de la parution du livre) à l'adresse suivante :

Christian-Jacques THOMAS- 14, Les Landelles 22100 BRUSVILY.

Ecuries du Guinefort

Louis diplômé en gestion d'entreprise hippique et Charlotte enseignante d'équitation diplômée ont décidé de poser leurs valises au Guinefort pour vivre et transmettre leur passion.

Que vous soyez cavaliers débutants, confirmés ou encore propriétaires de chevaux nous vous accueillons au sein d'une récente structure qui possède 2 manèges, une grande carrière, de nombreux paddocks et un terrain de cross pour une équitation diversifiée.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite...

A bientôt l'équipe du Guinefort !



Le coin des Champions !

Trois Brusviliens adeptes de la course à pieds ont participé à deux trails régionaux au mois de juin.

Annick Gravé a fait celui des Monts d'Arrée (100 kms, 2000 m de dénivelé positif). Elle a atteint son objectif, faire 85 kms. Pour y arriver, il y a derrière elle 10 ans de pratique de la course. Elle a commencé à 50 ans avec quelques trails (47 kms pour le trail des Corsaires, La Rochelle, le Medoc et même Katmandou lors d'un voyage humanitaire.) Pour celui-ci, 3 mois d'entraînement intensif ont été nécessaires .



Annick GRAVÉ

Pierre Lecoœur, a aussi participé au trail des Monts d'Arrée. Il a parcouru 40 kms en 3 h 50, et termine 61ème sur 520 (2ème, catégorie espoir). Il a 21 ans et a commencé à courir il y a 5 ans et fait des trails plus longs depuis 2 ans. Ce qu'il aime dans ce sport c'est le fait de gérer son effort pour passer la ligne d'arrivée, tout ça en gardant du plaisir, et de découvrir différents paysages.

Karl Piron a lui fait le trail Ultra Marin avec Rance Jogging. Il a parcouru 100 kms en 9 h 22 et est arrivé 8ème ! Il a commencé à courir en 2017, grâce à un défi familial lors d'un repas de famille " faire le marathon de Paris".

Puis il a continué dans différentes courses, 10 kms, semi marathon, trail, ultra trail...

Son prochain objectif, passer au dessous des 3 heures pour le marathon!



Karl PIRON

Pierre LECOEUR

Vous êtes intéressés par la course, pourquoi ne pas vous regrouper pour parcourir nos beaux chemins. Et si vous connaissez un champion à mettre en valeur, adressez vos propositions à la Mairie.

Les joutes nautiques

Dimanche 11 Juillet dernier avait lieu les traditionnelles joutes nautiques organisées par l'association Kiwanis, au Port de Dinan-Lanvallay.

Cette année, l'équipe Breizh de Nice représentait la commune de Brusvily.



Une cabane à lire construite pendant le 1er confinement !

À l'occasion de la mise en réseau des bibliothèques du territoire, la construction de cabanes à lire est l'une des actions culturelles autour du livre et de la lecture pour la jeunesse, lancée par l'intercommunalité de Dinan (Côtes d'Armor).

Parallèlement à la construction de la cabane du coin lecture itinérant, un concours de construction de cabanes à lire à réaliser exclusivement avec des matériaux recyclés, ouvert aux groupes (collectivités, associations, écoles) a été lancé pendant le premier confinement.



Colette Pelou, Auxiliaire puéricultrice et Conseillère Municipale, a réalisé une jolie cabane à lire pour le multi-accueil la Plume à Plumaudan. La cabane a gagné le 1er prix de sa catégorie, et la structure a reçu comme récompense un lot d'albums pour les tout-petits.

La remise des prix a eu lieu en septembre à Dinan. « De nombreuses cabanes de lecture devraient ainsi être installées aux quatre coins de l'agglomération, pour le plus grand bonheur des lecteurs, dès le printemps 2020 » conclut Jeanne Rosas, coordinatrice du réseau des bibliothèques.

L'art de la mosaïque

Véronique BENON enseignante à la retraite, s'est prise de passion pour l'art de la mosaïque depuis une vingtaine d'années.

C'est une activité manuelle qui peut se réaliser avec des matériaux de récupération, tels que des restes de carrelages, des coquillages, des petits galets, des grès, du verre, de la vaisselle etc. Les endroits à décorer ne manquent pas, comme elle l'a notamment réalisé dans sa grande maison bretonne (appui de fenêtre, linteaux, hottes de cheminée, meubles, murs, pierres et ardoises etc.)



Sur les ardoises, elle crée des petits tableaux personnalisés, portant un numéro de maison, le nom d'un lieu-dit. Ces tableaux peuvent être abstraits, géométriques ou figuratifs.

Elle a entre autres, travaillé avec les élèves de grande section de l'école de Plélan-le-Petit, et réalisé de grandes fresques murales. Des projets stoppés par la crise sanitaire, étaient engagés notamment avec le collège de Plénée-Jugon et l'école maternelle de Caulnes.

Pour notre commune de Brusvily, Véronique a réalisé le blason de Brusvily qui est visible en Mairie, la signalétique de la rue des Ecoles et de la boulangerie.

Renseignements : <http://tesselles-vbenon.e-monsite.com/>

Bulletin Municipal de la commune de BRUSVILY

Responsable de la publication :

Evelyne BARDOU, Adjointe au Maire

Membres de la commission communication :

Jacqueline LEYZOUR, Emmanuel LAMBERT, Anne DEBEIX, Colette PELOU et Sophie GUINARD

Réalisation et impression :

Mairie de Brusvily

MAIRIE DE BRUSVILY

3 Place de l'Eglise - 22100 BRUSVILY

Tél. 02.96.84.55.22

Mail : mairie@brusvily.fr

Facebook : @mairiebrusvily

Site internet : www.brusvily.fr

BEL ÉTÉ !

